



## LISTE DES MEDICAMENTS CONSIDERES COMME « A RISQUE » AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

QUAL-FTH-373

Version: 002

Date d'application :

09/02/2022

Page 1 sur 2

Validée en CME le 07/12/2021 (CHIC Castres-Mazamet) et le 16/12/2021 (CH Revel)

En France, l'arrêté du 6 avril 2011, relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé, définit les médicaments à risque comme des «médicaments requérant une sécurisation de la prescription, de la dispensation, de la détention, du stockage, de l'administration et un suivi thérapeutique approprié, fondés sur le respect des données de référence afin d'éviter les erreurs pouvant avoir des conséquences graves sur la santé du patient ( ... ). Il s'agit le plus souvent de médicaments à marge thérapeutique étroite. » Ils correspondent aux « High Alert Medications » chez les anglo-saxons.

Les médicaments à risque le sont d'autant plus s'ils sont administrés à un patient à risque (personne âgée, enfant, femme enceinte ...) et/ou dans un secteur d'activité à risque (Bloc, Néo-Natalogie ...) et/ou dans une situation à risque (étudiant, remplaçant, charge en travail importante...) et/ou par une voie d'administration à risque (IV, PSE, PCA, Intrathécale ...).

Une liste de douze évènements « qui ne devraient jamais arriver » dans le cadre d'une prise en charge médicamenteuse (NEVER EVENTS) existe (issue du National Health Service NHS). Empêcher leur survenue doit constituer une priorité pour chaque établissement.

La règle des 5B prend ici tout son sens : Administrer au **B**on patient (identité du patient), le **B**on médicament (lire attentivement l'étiquette), à la **B**onne dose (vérifier les calculs de dose et de dilution), sur la **B**onne voie (voie appropriée et sécurisée) et au **B**on moment (contraintes pharmacocinétiques du médicament), l'une des principales conditions de réussite étant la <u>limitation des interruptions dans les tâches</u>. Par ailleurs, un double-contrôle est recommandé.

Au CHIC Castres-Mazamet et au CH Revel, les médicaments figurant dans le tableau ci-dessous<sup>(1)</sup> sont repérables à la Pharmacie et dans les Unités de soins grâce à un étiquetage spécifique :

✓ le terme « RISQUE » ajouté après le libellé sur un fond d'étiquette jaune,

(1) excepté pour les anticancéreux injectables (préparation centralisée), les morphiniques (médicaments stupéfiants obéissant à des règles spécifiques de stockage) et médicaments perfusés par pompe.

1	Anti-cancéreux	Oraux et injectables
2	Morphiniques	Oraux: Morphine (SKENAN®, ACTISKENAN®, ORAMORPH®) Oxycodone (OXYCONTIN®, OXYNORMORO®) Injectables: Morphine et Oxycodone (OXYNORM®)
3	Electrolytes injectables	POTASSIUM chlorure (KCI), SODIUM chlorure (NaCI), MAGNESIUM sulfate
4	Insulines	
5	Anticoagulants	Oraux: AVK (Warfarine COUMADINE®, Fluindione PREVISCAN®, Acénocoumarol SINTROM®)  AOD (Apixaban ELIQUIS®, Rivaroxaban XARELTO®, Dabigatran PRADAXA®)  Injectables: Héparine sodique, Héparine calcique CALCIPARINE®, Daltéparine FRAGMINE®, Enoxaparine LOVENOX®, Tinzaparine INNOHEP®, Fondaparinux ARIXTRA®
6	Médicaments perfusés par pompe	PSE, PCA, autres
7	Benzodiazépines	Orales: Bromazépam LEXOMIL®, Prazépam LYSANXIA®, Lormetazépam NOCTAMIDE®, Oxazépam SERESTA®, Lorazépam TEMESTA®, Chlorazépate dipotassique TRANXENE®, Clobazam URBANYL®, Diazépam VALIUM®, Clotiazépam VERATRAN®, Alprazolam XANAX® Injectables: Midazolam HYPNOVEL®, Chlorazépate dipotassique TRANXENE®, Diazépam VALIUM®